

Comment l'affaire Dreyfus a mis en danger la République...



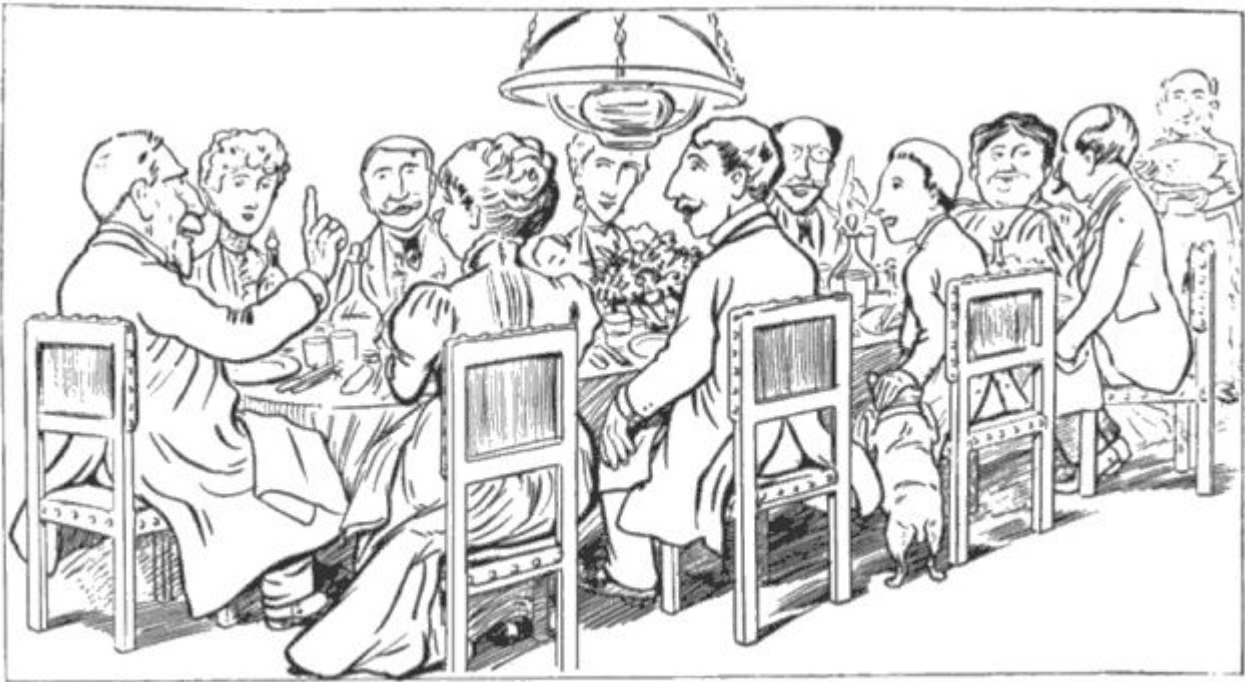
... ils en ont parlé...

Voici deux *caricatures* complémentaires dessinées par Caran d'Ache, illustrateur célèbre de la fin du XIX^e siècle, l'une représentant un banquet familial serein, l'autre les mêmes se battant à qui mieux mieux autour de la table dévastée. Nous sommes en 1898, alors que l'affaire Dreyfus bat son plein, divisant la France en deux factions opposées : les partisans de Dreyfus ou « dreyfusards » et ses opposants ou « antidreyfusards ». La première image est intitulée « surtout ne parlons pas de l'affaire Dreyfus », la seconde « ils en ont parlé ». Cette famille qui se bat en deux clans symbolise la France de « l'affaire Dreyfus », au départ une simple affaire d'espionnage dans l'armée, devenue une affaire d'atteinte caractérisée aux droits de l'homme fortement teintée d'antisémitisme.

Lorsque l'affaire commence en 1894, la France sort d'une douloureuse guerre contre l'Allemagne qui lui a pris en 1870

l'Alsace et la Lorraine. Les rancœurs sont exacerbées et les petits conflits de frontière sont fréquents. On sent en outre que l'Allemagne prépare une nouvelle guerre (alors que la croissance sidérurgique baisse dans tous les pays de la 1^{re} révolution industrielle, elle augmente fortement en Allemagne où le Kaiser entasse du matériel militaire), et le fait qu'un officier français puisse trahir au profit de l'ennemi met la France que tout oppose avec l'Allemagne, en particulier sa forme de gouvernement, la République, qui a eu tant de mal à s'imposer, dans une situation difficile, que ce soit à l'intérieur où il existe encore beaucoup de monarchistes, ou à l'extérieur face à l'Allemagne et aux autres nations. L'image de la France est ternie par cette affaire d'espionnage au profit de l'ennemi...

C'est là que les autorités militaires, salies par la trahison de l'un d'eux, utilisent le capitaine Dreyfus comme bouc émissaire, profitant d'un antisémitisme latent qui trouvera son plein épanouissement 45 ans plus tard sous Vichy. Le capitaine Dreyfus est en effet juif. Quelle belle aubaine ! Et l'armée de fabriquer des faux grossiers alors que le véritable traître est rapidement connu. Qu'importe, on décide au plus haut niveau de l'état-major de protéger celui-ci, l'honneur de l'armée étant en jeu. Qu'un Juif trahisse, cela n'a pas d'importance, car depuis le soi-disant baiser de Judas, les Juifs se sont vus appliquer le qualificatif de traîtres, et pour l'état-major, on ne pourra s'étonner de cette trahison-là. On espère se laver en se déchargeant de la honte sur les Juifs. On cherche donc un officier juif, on le trouve en la personne d'Alfred Dreyfus, on dégrade celui-ci et on l'expédie au bagne en se frottant les mains.



— Surtout ! ne parlons pas de l'affaire Dreyfus !



... Ils en ont parlé...

L'Église catholique qui, depuis des siècles persécute les Juifs en racontant qu'ils ont assassiné Dieu (« le peuple déicide »), accusation qui ferait rire n'importe quelle personne sensée si ses conséquences n'étaient pas aussi tragiques, entre avec toute la force de sa haine dans le débat pour accabler l'innocent. La presse de droite se

déchaîne, avec l'aide des milieux d'affaire. Un demi -siècle avant, cette coalition préfigure ce que sera la France du maréchal Pétain.

L'affaire n'en reste pour autant pas à ce stade. Des hommes honnêtes existent, tant dans l'armée que dans la société civile. Et d'abord le colonel Picquart, chef du Service des renseignements qui, à la lecture des pièces, ne met pas longtemps à découvrir, dès mars 1896, que le véritable coupable est Esterhazy, un autre officier de l'armée. L'état-major s'en étrangle et se débarrasse de Picquart en l'envoyant se faire voir en Afrique au début de l'année 1897. Mais déjà la presse s'en est mêlée, et le journal L'Éclair a fait état, en septembre 1896, du faux document remis au procès, faux que le colonel Henry reconnaîtra en vain, en août 1898, avoir fabriqué lui-même sur ordre de ses supérieurs, sans que cela modifie la situation de Dreyfus.

Ces hommes honnêtes, ceux qui défendent l'équité, la justice, les droits de l'homme, ceux qui ne sont pas enfermés dans leur antisémitisme millénaire, des républicains et des intellectuels, entrent dans le débat qui est devenu public. Le 11 janvier 1898, l'armée, qui ne veut pas se déjuger, un innocent fût-il condamné à la place d'un coupable, acquitte le traître Esterhazy. C'en est trop. L'écrivain Émile Zola accuse deux jours plus tard, dans le journal L'Aurore, les responsables du complot, révélant leurs noms, généraux et hommes politiques... Et Zola est condamné en février 1898, ainsi que le journal L'Aurore qui a publié son article. Une *ligue des droits de l'homme* se crée immédiatement afin de défendre les valeurs bafouées de la République. Et la France se coupe en deux, Dreyfusards et antidreyfusards. C'est ce que veut montrer Caran d'Ache dans cette caricature. Dans ses dessins, aucune majorité ne se dégage, les « pour » et les « contre » semblent à égalité. Dans le dessin, aucun ne l'emporte. Cette famille est à l'image de la France, une France profondément divisée entre ses conservateurs et ses républicains. Une

France qui n'a cessé de fonder et d'abattre la République. (précisons pour la petite histoire que ce dessinateur très connu est lui-même antidreyfusard et antisémite).

En 1899 Dreyfus, qui a été libéré, subit un deuxième procès qui le condamne à nouveau, bien que les auteurs de tous les faux aient avoué, et en septembre le président de la République gracie l'innocent. Il pense mettre ainsi un terme à l'affaire qui souille la France aux yeux du monde.

Or gracier, c'est reconnaître la culpabilité mais pardonner. Dreyfus ne peut donc l'accepter, il demande la révision de son procès et est réhabilité par la Cour de cassation... mais en 1906 seulement. Car il aura d'abord fallu que les républicains puissent s'affirmer et séparent en 1905 l'Église de l'État.

L'enjeu est considérable. Cette France coupée en deux oppose les républicains porteurs de valeurs (*dites lesquelles*) aux tenants d'une France conservatrice, plus ou moins monarchiste ou bonapartiste, opposée aux droits de l'homme, s'appuyant sur les diktats d'une Église rétrograde, voulant imposer le catholicisme à tous alors qu'une bonne partie des républicains s'en sont détachés.

Nous ne devons pas oublier que la République a eu beaucoup de mal à s'imposer. Créée en 1792, elle a été suivie en 1799 par un empire, trois monarchies et un nouvel empire qui a mis fin à la restauration républicaine de la Seconde République (1848-1851). Dès son installation en 1870, la nouvelle république a failli se perdre à nouveau, et n'eussent été les caprices du duc de Chambord, candidat au trône de France avec le drapeau blanc, la Troisième République n'aurait pu se maintenir. Or l'affaire Dreyfus, en abattant les principes mêmes qui l'avaient fondée, met à mal cette jeune république. Celle-ci se déjuge par sa corruption judiciaire, ses valeurs ont été battues en brèche par ceux-là mêmes qui en étaient les garants et qui devaient les faire respecter, c'est-à-dire les pouvoirs publics au plus haut niveau. (le président du Conseil

Méline a osé dire devant l'Assemblée qu'il n'y avait pas d'affaire Dreyfus).

Toute république française trouve son fondement dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ce qui signifie que si ces principes sont bafoués, la République ébranlée dans ses fondements mêmes ne peut que vaciller.

Or qu'établit la DDHC ? Avant tout des droits fondamentaux, universels et imprescriptibles.

Parmi eux, l'égalité devant la loi. Or Dreyfus, en tant que juif, est traité avec iniquité, les droits de la défense ne sont pas respectés puisque des « pièces secrètes » sont fournies derrière son dos au tribunal. Les procédures normales ne sont donc pas suivies.

Le principe de justice, c'est-à-dire les droits accordés pour un procès équitable, ne sont pas non plus respectés. Les traîtres sont acquittés, l'innocent est condamné. La justice se montre partielle.

Mais au nom de quoi cette partialité ? Au non d'une soi-disant « raison d'État », comme sous les rois de l'Ancien régime. Non seulement il n'y a pas là de respect du droit, mais cela signifie surtout que le pouvoir exécutif intervient dans les affaires judiciaires, c'est-à-dire que la séparation des pouvoirs, qui fonde le système républicain, n'est plus respectée. Comme dans les dictatures. Certes, il existe des républiques qui sont des dictatures, mais en France, république et démocratie vont de pair. Mettre à mal la séparation des pouvoirs, c'est donc mettre à mal une république jeune et fragile, déjà durement éprouvé par la guerre franco-allemande et la Commune de Paris qui en a été la conséquence.

Enfin, et le problème n'est pas des moindres, la France est devenue en quelques années une puissance coloniale. 1898, c'est l'année où s'affrontent à la Chambre des députés Jules

Ferry, partisan de la colonisation pour des raisons économiques et stratégiques (travesties sous l'argument de raisons humanitaires), et Clemenceau qui plaide le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et refuse l'idée de peuples supérieurs et inférieurs. Une image dégradée de la France aux yeux de ses jeunes colonies peut donc avoir des implications importantes, à une époque où les querelles coloniales sont nombreuses, notamment avec l'Allemagne, et fragilise donc la République.

À quelles contre-mesures ces atteintes caractérisées aux droits de l'homme aboutissent-elles ?

À la séparation de l'Église et de l'État en 1905 , qui a été la condition de la reconnaissance de l'innocence de Dreyfus en 1906. Condition nécessaire puisque l'affaire avait en grande partie été supportée par l'Église pour cause d'antisémitisme.

Louise Guersan